

Construction institutionnelle des discours: idéologies et pratiques dans une organisation supranationale

Alexandre DUCHÊNE*

Université de Bâle (Suisse) et Université de Toronto (Canada)

alexandre.duchene@unine.ch

The purpose of this article is to explore the way a supranational institution is imposing diverse forms of regulations on the production of discourse, and to interrogate the reasons for these choices and their consequences on the language practices within the institution. The research is built on the analysis of summary records, a frequently used text in different bodies of the specific institution I am working on: The United Nations. After exploring the general concerns of the UN about the documentation, I will explicate the underlying ideologies that appear in the instruction manuals for the writing of summary records. In finishing I will make a comparative analysis based on two different oral communications and their original summary records, focusing on the process of textualisation/transposition. This will allow me to interrogate the status of these specific documents within the ideology of the institution, but also to show how the ideology of objectivity, central for the institution, is reflected through the linguistic conceptions and institutional practices.

Introduction

Dans les espaces régulés par divers types de pratiques langagières institutionnalisées, les formes que le discours peut prendre apparaissent comme un élément significatif des logiques qui peuvent émerger dans le cadre de certaines organisations centrées vers une légitimation de leurs actions et de leurs conceptions idéologiques. Ces discours sont certes toujours situés, et contraints par des codifications posées/imposées par l'institution, mais en même temps ils participent pleinement à l'existence de l'institution. En ce sens l'appréhension des institutions bureaucratiques doit passer par l'étude des discours produits, et surtout celle de leur mode de construction, ceci afin de

* Je tiens à remercier Thérèse Jeanneret, Monica Heller, Luisa Martin Rojo et Georges Zecchin pour leurs commentaires judicieux lors d'une précédente version de ce travail.

comprendre les idéologies de l'institution et les pratiques y relatives. Ainsi, le propos de cet article est d'explorer la manière dont une institution bureaucratique construit des discours en fonction de contraintes régulatrices qu'elle-même établit, de dégager le type de contraintes qui prévaut à la construction des discours et d'interroger les raisons idéologiques sous-jacentes à la régulation de ces pratiques.

Ce n'est pas par hasard que les institutions bureaucratiques, et principalement celles à caractère supranational, ont aiguisé l'intérêt de divers types de recherches ces dernières années. On peut expliquer cet engouement de deux manières complémentaires. Tout d'abord par le fait que ces institutions constituent des lieux d'exercice de pouvoir et que, de par l'incidence qu'elles peuvent avoir dans un espace globalisé, elles demandent à être envisagées de manière critique. Ensuite, ces institutions constituent une fenêtre qui permet de décrire, d'expliquer et d'interpréter divers phénomènes aussi bien sociologiques que linguistiques (créations des inégalités, rapport d'intérêts et de domination, idéologies langagières, rhétorique politique...). On peut distinguer deux perspectives principales de recherche qui s'intéressent à l'analyse des discours dans le cadre des institutions supranationales. L'anthropologie institutionnelle d'un côté (Bellier & Wilson, 2000; Bellier, 1999; Abélès, 1999, 2000), qui considère le langage – et particulièrement le lexique – comme une possibilité d'accéder à la production de sens dans le cadre de débats institutionnels, et l'analyse du discours de l'autre (Maingueneau, 2002, p.ex.) pour qui le discours est une part constitutive de l'institution lui permettant d'exister et de se rendre visible. Le statut du langage dans ces deux courants varie en fonction des positionnements épistémologiques des chercheurs. Dans le premier cas, l'étude du langage est un outil qui permet d'accéder à une certaine forme de connaissance à l'intérieur de l'institution, dans l'autre le discours est pris comme objet d'investigation *per se*. Mais au-delà de ces différences, la relation entre discours et institution s'avère mise en évidence et chacun à sa manière relève l'importance du langage dans et pour l'institution.

Cependant, diverses interrogations subsistent qui se situent en amont du discours produit en tant que tel. En effet, aucune des activités discursives – telles que prendre la parole dans le cadre d'une commission, rédiger des rapports d'expertise, des comptes rendus analytiques, proposer des résolutions, n'émane d'une spontanéité créatrice non contrôlée. Au contraire ces diverses activités font l'objet d'un processus rédactionnel ou conversationnel codifié, par le biais d'un contrôle institutionnel: temps de parole, type de discours, formule préconstruite, genre rédactionnel, etc. En mettant l'accent sur ces processus de production discursive, il s'agit alors de concevoir le discours non plus comme une forme d'entité analysable en tant que telle, voire même à l'appui du contexte, mais comme le produit d'un ensemble d'étapes qui le constituent. En même temps, ces étapes conditionnent le type de discours obtenu, et ceci en fonction de l'idéologie institutionnelle. Il s'agit donc de

s'interroger sur le rôle de la production des textes en relation avec l'idéologie de l'institution, mais aussi sur le rôle d'une conception particulière du discours ou de la langue dans le fonctionnement de l'institution. Ces deux axes sont intimement articulés l'un à l'autre en ce sens qu'ils participent à l'existence même de l'institution. En effet, il apparaît difficile de penser une institution bureaucratique sans la production de textes, et en même temps il est incongru de penser les discours sans les comprendre dans le cadre institutionnel de production. Je rejoins en ce sens les travaux de Smith (1990:218) qui voit les institutions bureaucratiques comme entièrement reliées aux pratiques textuelles dans la mesure où elles permettent de «coordinate, order, provide continuity monitor, and organize relations between different segments and phases of organizational courses of action, etc.». Donc, les textes produits – mais aussi les contraintes/codifications de production des textes – peuvent être abordés comme un médium constitutif de l'institution, qui lui permet de se rendre visible, mais qui également la légitimise. Je considère que l'accent placé sur les conditions de production des discours (Heller & Labrie, 2003) soulève également un questionnement méthodologique qui nécessite de considérer le texte dans l'ensemble des processus qui l'accompagne et le façonne, et ceci afin de pouvoir espérer accéder à un début de compréhension des formes idéologiques des institutions et de leurs discours (Heller, 2002). Cette réflexion doit aussi permettre d'interroger le statut des discours en adoptant une perspective critique, dans la mesure où il s'agit de montrer les techniques de production du savoir et celles de contrôle du discours (Martin Rojo, 2001:59)¹.

Pour ce faire, je me focaliserai ici sur un type de document spécifique dans le cadre d'une organisation particulière: le compte rendu analytique dans le cadre des Nations Unies. Ce choix est motivé par le fait que ce document a pour fonction de rendre compte des débats aux Nations Unies, et qu'à ce titre il constitue un document prépondérant et systématique dans chaque commission.

Ainsi l'article s'organise en trois parties. Je désire tout d'abord m'arrêter un moment sur la place générale qu'occupe la documentation dans le cadre des Nations Unies, ceci afin de situer la machine documentaire onusienne dans le fonctionnement global de l'institution. Je proposerai ensuite de réfléchir sur les conceptions idéologiques qui transparaissent dans les manuels de rédaction du compte rendu analytique. Enfin, j'aborderai les processus de textualisa-

1 La démarche développée dans cet article constitue ainsi un préalable qui devrait permettre d'aborder de façon réflexive et critique les contenus développés dans le cadre des documents onusiens, permettant alors de dégager les idéologies sous-jacentes des diverses productions de savoir à propos de divers sujets (la protection des minorités linguistiques, de la discrimination raciale, le droit de l'enfant p.ex.).

tion/transposition en effectuant une analyse contrastive sur la base de deux allocutions orales et leur compte rendu original, en tentant ainsi d'interroger le statut de ces documents.

Les Nations Unies et la production documentaire

Depuis leur création, sur la base de la défunte Société des Nations, les Nations Unies mettent en place une philosophie universaliste qui influencera de diverses manières, et pour les prochaines décennies, le monde diplomatique et politique. Au travers de la constitution de la Déclaration universelle des droits de l'homme, les Nations Unies se sont profilées comme une institution de débat dans laquelle se mêlent discours politique, administratif, diplomatique ou encore juridique. Organisées selon un modèle à la fois hiérarchique et transversal, les Nations Unies sont constituées de divers organes, comités, commissions, sous-commissions et groupes de travail. Chacune de ces structures reçoit des mandats spécifiques et possède une forme de fonctionnement dans lequel la place des discours est systématique. Ainsi, les Nations Unies se sont lancées dans une démarche visant à produire des documents sur la base desquels on peut débattre (rapports d'expertise p.ex.) mais aussi des documents qui rendent comptes des débats (comptes rendus analytiques). Notons que les documents qui émergent des Nations Unies sont de natures diverses, allant de textes législatifs (les instruments internationaux p.ex.) aux résolutions en passant par les comptes rendus analytiques ou les rapports d'expertise. Les documents, dans leur très grande majorité, sont accessibles au public et ne sont pas soumis au copyright.

The United Nations does not normally retain copyright, its policy being rather to facilitate dissemination of the content of its publications as widely as possible by all reasonable means. General retention of copyright would give an impression of restriction and of setting up a procedural barrier - namely, the need to request permission to use material. Exceptions to the general practice have however been made in the case of certain publications. (United Nations ST/DCS/2, Article H6 p.495)

Nous constatons ici le poids de ces engagements et la nécessité de donner une image ouverte et non restrictive du monde qui s'exprime dans les fondements mêmes de la production et de la diffusion des documents. Dans le même ordre d'idée, Piganiol (1974:18) insiste sur le fait que les «documents sont exhaustifs et reproduisent les travaux ou les débats de conférences ou de réunions de caractère international. Ils doivent être fidèles car l'action des OIG [Organisations InterGouvernementales] doit être *transparente*²».

2 C'est l'auteur qui souligne.

Les Nations Unies ont à de nombreuses reprises réitéré l'importance des documents dans le fonctionnement institutionnel. Ainsi, le Sous-secrétaire général de l'époque, Davidson Nicol (1980), dans une allocution d'ouverture au symposium sur la documentation internationale, s'appuie sur une citation du Secrétaire général: «documents are the most important working tools of the Organizations, and any excessive limitations imposed would risk creating impediments to the discharge of the United Nations and impairing the possibility of attaining its objectives» (xii). L'importance accordée aux documents reste cependant problématique. En effet, les Nations Unies doivent également faire face à des contraintes d'ordre organisationnel et financier face à l'accroissement constant de ces documents. En 1970 déjà, dans une note du Secrétaire général (A/7576 para 2), il est fait mention de l'augmentation de la documentation interne produite par les différents quartiers généraux passant de 400 millions de pages en 1964 à 600 millions de pages trois ans plus tard. Cette croissance exponentielle a suscité un débat et la mise en place d'une réflexion générale concernant la documentation, le défi étant de maintenir l'importance des documents tout en limitant leur nombre. C'est ainsi que deux symposiums sur la documentation internationale ont été organisés avec pour mandat de produire des recommandations sur la production des documents au sein des institutions internationales, les Nations Unies se trouvant bien évidemment au centre des diverses interventions de ces colloques.

Derrière cette réflexion se situe la question de la raison d'être de cette intense et vaste documentation (à qui sont destinés ces documents et quelle est leur importance?), renforçant ainsi la tension entre dissémination de l'information, concision et fidélité dans laquelle les Nations Unies se retrouvent de façon constante. Au bout du compte se pose la question de la légitimation de l'institution; les documents y jouent un rôle non négligeable, mais ils constituent aussi le lieu où les enjeux financiers, et l'explosion des moyens nécessaires à la bonne marche du système de rédaction, peuvent susciter des critiques quant au bien-fondé de l'institution elle-même. Enfin, il apparaît dans les divers documents consultés que la documentation onusienne se doit d'être à la fois un outil de bon fonctionnement, un élément de transparence institutionnelle, mais aussi un devoir de mémoire. Ainsi bon nombre de travaux de documentalistes insistent sur la valeur de ces documents pour les travaux de recherche, principalement d'ordre historique.

Cet aperçu général du rapport de l'institution à ses discours peut se compléter, me semble-t-il, par l'analyse plus fine d'un type de document³

3 Il est à noter qu'il existe un nombre imposant de types de documents différents qui ont des buts, des fonctions diverses. Cependant, malgré cette importante hétérogénéité, il

particulier: le *compte rendu analytique (CR)*. Les comptes rendus analytiques sont des documents qui ont une part importante dans le fonctionnement des Nations Unies dans la mesure où ils constituent la trace textuelle des débats qui se sont tenus dans le cadre des diverses séances de commissions. En tant que genre, ils se rapportent au procès-verbal; ils sont soumis à des règles d'élaboration strictes, consignées dans les manuels de rédaction des comptes rendus analytiques. La rédaction des comptes rendus analytiques est placée sous la responsabilité des départements de linguistique (section française et section anglaise) localisés dans les différents quartiers généraux des Nations Unies. Le département de traduction intervient également lorsqu'il s'agit de traduire les CR d'anglais en français ou de français en anglais. En effet, les équipes francophones et anglophones se relaient dans l'élaboration des CR. Les CR originaux se trouvent donc rédigés soit en français, soit en anglais. Une traduction dans l'autre langue est systématiquement proposée. Les rédacteurs impliqués dans le processus rédactionnel sont généralement au nombre de trois, voire quatre. On peut distinguer trois temps dans la rédaction du compte rendu analytique, tel que le prévoit le manuel. Le premier constitue le temps de préparation aux séances (lecture de l'ordre du jour, des documents annexes, etc.), le second est lié à la prise de notes dans le cadre de la séance, et le troisième est consacré à la rédaction du CR à proprement parler. Vient ensuite le processus de révision et de traduction du compte rendu. Les rédacteurs ont la possibilité en cas de doute de recourir à l'audition des cassettes, bien que le manuel signale clairement la prévalence de la prise de notes. Afin de mener à bien leur tâche, les rédacteurs ont à disposition un manuel dans lequel l'ensemble des règles rédactionnelles se trouvent consignées; c'est ce manuel qui fait l'objet de l'analyse qui suit.

Le compte rendu analytique: du désir d'objectivité à la sélection nécessaire

La manière dont je désire parcourir et «lire» ce document que constitue le *Manuel à l'usage des rédacteurs de comptes rendus analytiques*, s'articule autour de diverses tensions subordonnées, me semble-t-il, aux enjeux que ces documents constituent pour l'institution. En effet, rendre compte des débats, et procurer un aperçu représentatif des discussions et des décisions, présuppose une série de principes qui devrait permettre, pour l'organisation,

apparaît qu'ils sont tous soumis à une certaine codification, que ce soit pour les rapports des Etats-membres des divers comités, ou encore pour les rapports d'expertise. Un manuel éditorial «généraliste» donne les lignes directrices des règles rédactionnelles mais une série d'autres manuels «spécialisés» instituent les règles rédactionnelles propres au type de document spécifié.

de rendre ces documents légitimes. J'entends par là que, sans ces principes, l'institution n'est pas en mesure de prétendre à l'officialité des documents, et ainsi à perpétuer l'idée de transparence. C'est ce que je désire illustrer par l'analyse discursive du *Manuel*, partant de l'idée que la manière même dont le *Manuel* est rédigé, et le contenu qui se déploie dans ce document permettent d'interroger les idéologies sous-jacentes à la rédaction documentaire.

Sur un plan graphique tout d'abord, le manuel se présente comme tout document officiel des Nations Unies (écusson en en-tête, symbole d'identification onusien du document, caractères typographiques, mise en page, couleur de la couverture ...). Aucun auteur n'est mentionné, le seul locuteur-scripteur officiellement présent étant les «Nations Unies». Le manuel est organisé en diverses sections thématiques, ces sections étant elles-mêmes organisées en sous-sections. Les paragraphes sont numérotés en continu, de la même manière que l'est l'ensemble des paragraphes de l'ensemble des documents onusiens, excepté les instruments internationaux qui eux sont caractérisés par des numéros d'articles et des alinéas sur le même mode que les textes législatifs usuels.

Afin de mettre en place une codification qui permette de réglementer la rédaction de CR, le manuel éprouve le besoin, avant toute chose d'en poser une définition.

1. Les comptes rendus analytiques sont des documents officiels qui constituent, pour les organes de l'ONU autorisés à en faire établir, le procès-verbal définitif de leurs délibérations. Leur objectif est de donner un tableau clair, concis et fidèle des débats, de récapituler les idées exprimées par les orateurs et de consigner les décisions adoptées.

SFTR/3 p.2

Comme nous le constatons dans cette définition, la nécessité de retranscrire les débats de manière «claire» et «fidèle» présuppose d'emblée une nécessité d'objectivisation dans le processus rédactionnel, mais aussi et déjà dans la définition une forme de tension. Il s'agit d'être à la fois «fidèle» et «concis». Ces trois éléments lexicaux sont d'ailleurs discursivement placés sur un plan de symétrie, en position adjectivale du substantif métaphorique «tableau». L'ensemble de la subordonnée est en position attributive au syntagme nominal «objectif», alors que la locution «récapitulation des idées» se trouve en coordination avec le premier attribut, assignant par là même une fonction conceptualisatrice au CR, fonction qui permet de s'affranchir – potentiellement en tout cas – des reprises formelles, par le fait même qu'il s'agit ici de rapporter les idées sous-jacentes au discours. Ceci renforce par la même occasion la tension présente dans la juxtaposition des qualificatifs «fidèle» et «concis». Ce double plan syntaxique (attributs du SN, et coordination des attributs en symétrie) montre bien la tension entre légitimisation du document et nécessaire sélection des informations, tout en esquissant dès la définition une vision particulière de la langue qui va se développer dans l'ensemble du

Manuel, de diverses manières. Cette définition donne un excellent aperçu des règles qui vont conditionner la production du compte rendu analytique et ce sont ces divers termes relevés qui vont constituer la base de l'analyse – à savoir le parcours discursif de ces éléments lexicaux – au vu de l'importance de la définition et la place de la définition dans l'ensemble du *Manuel*.

Exactitude et concision: les deux piliers du CR

Le *Manuel* dans son ensemble pose systématiquement en co-occurrence d'une part les termes «exactitude/exact/correct» et leur corollaire «fidélité», et d'autre part ceux de «concision/concis/condensé».

19. Une fois une discussion bien comprise, reste à en rendre compte avec exactitude tout en la condensant dans la mesure voulue.

SFTR/3 p.5

Ce paragraphe 19 pose à nouveau la symétrie des deux piliers, et la construction syntaxique renforce la proximité de ces deux notions par l'utilisation de la préposition «tout en». Il semble se dégager ici une forme de simultanéité dans la mise en place de ces deux principes dans le processus même de rédaction. Notons par ailleurs l'ambiguïté de la locution «dans la mesure voulue», qui à la fois renvoie à l'ensemble des codifications du *Manuel*, mais aussi au travail même du rédacteur à qui incombera la tâche de déterminer la mesure de la sélection (cf. ci-dessous).

De façon plus précise, le *Manuel* donne des indications de ce qu'il faut entendre par la notion d'exactitude, et ceci en fin de section du manuel, dans les pages consacrées aux aspects stylistiques:

261. L'expression doit être directe, précise et parfaitement correcte. Il convient d'éviter les formules vagues et ambiguës, les locutions propres à une langue étrangère et les expressions journalistiques ou par trop idiomatiques.

SFTR/3 p.72

L'emphase est mise ici sur les qualités intrinsèques de l'expression utilisée dans le CR, et l'ensemble des qualificatifs utilisés («directe», «précise» et «parfaitement correcte») renvoie au premier pilier alors que la suite de l'énoncé contribue à donner une idée de ce qui doit être évité, mais aussi et surtout évoque une standardisation de la langue comme objectivante. Les propos tenus dans le *Manuel* renvoient à une conception de la langue comme objet, par lequel on est en mesure de restituer avec exactitude la «réalité» de ce qui a été dit. Cette vision positiviste du réel discursif semble fondamentale et nécessaire: l'insistance sur la rigueur de la rédaction au travers de la notion d'exactitude le montre. Dans une certaine mesure cette vision de la langue est fortement ancrée dans l'idée que la langue est transparente, et qu'elle sert fondamentalement et quasiment uniquement à transmettre des informations.

Ceci doit être modulé, dans un premier temps, par le fait que le *Manuel* accepte – en tout cas formellement – la difficulté de l'accès immédiat à l'objectivité de la sélection, comme nous pouvons le constater dans l'exemple qui suit:

3. Par définition, le compte rendu analytique ne doit, en principe, retenir que l'essentiel du débat, en omettant tout ce qui est superflu. Dans la pratique, la détermination de ce qui est essentiel et doit, à ce titre, figurer dans le compte rendu est, dans une certaine mesure, affaire de jugement et ne se prête pas à l'énoncé de règles absolues. Il arrive souvent, en effet, que des points en apparence mineurs se trouvent après coup revêtir une grande importance et doivent être consignés dans le compte rendu.

SFTR/3 p.2

La construction discursive de ce paragraphe tend à poser une distinction entre la théorie («par définition») et la pratique («dans la pratique»). Notons tout d'abord que la reformulation de la définition omet la mention d'exactitude en mettant l'accent sur l'«essentiel»⁴, mais en réitérant clairement l'idée que le superflu n'a pas sa place dans le CR. D'autre part, les dimensions pratiques se heurtent à une question de «jugement» et à l'impossibilité d'une codification totale. Le dernier énoncé met l'accent sur la dimension de «l'après-coup», qui rattache davantage la notion de jugement non pas à l'idée qu'elle est omniprésente dans le travail du rédacteur, mais qu'elle est surtout liée à l'impossibilité de juger de manière certaine de la pertinence de certaines informations dans le *hic et nunc*. En fait cette reconnaissance d'une forme très partielle de subjectivité (bien que ce terme ne soit jamais utilisé dans le *Manuel*) est modulée, voire remise en question à deux niveaux. D'une part tout semble se passer comme si la «vérité» existait tout de même, mais que son accès n'était pas immédiat, ou encore qu'elle ne se révélerait pas entièrement ou pas à la même personne. De ce fait, l'ensemble de la pondération que ce paragraphe apporte disparaît au profit d'un jeu argumentatif entre, d'un côté, l'absence de «règles absolues» et la notion d'«affaire de jugement», et, de l'autre le degré d'«importance» des informations sélectionnées. On constate par ailleurs que l'ensemble des règles que le *Manuel* va fournir au rédacteur par la suite vont avoir pour fonction de réduire au maximum le risque d'une arbitrarité de jugement. Ces règles sont principalement construites discursivement par l'énumération d'une série de principes qui doivent conditionner le jugement, allant dans le sens d'un souci de coller à la «réalité» des discours oraux prononcés. La normativité linguistique participe de ce processus, tout en faisant en sorte que le texte soit nettoyé, débarrassé de scories qui ne pourraient probablement que nuire à la clarté. Ainsi il ne

4 Nous pourrions faire l'hypothèse ici que derrière le terme «essentiel» se trouve une forme de fusion entre «exact» et «concis».

peut y avoir de place pour l'ambiguïté des propos, et toute retextualisation doit démontrer ce fait en utilisant un langage épuré. Par ailleurs, la codification stylistique se double d'un souci d'homogénéisation discursive:

266. Il convient d'employer une formule du genre de celle-ci pour les réponses à une intervention remontant à une séance précédente:

«En réponse [ou: répondant] à une question posée à la séance précédente par le représentant de la France ...» [et non: «En réponse au représentant de la France» ...]

SFTR/3 p.73

On peut voir ainsi que l'exactitude requiert également une codification, et cette codification a pour fonction de rendre le texte clair et limpide sans possibilité de «fausse» interprétation, renvoyant par là même à une vision fortement normative de la langue: «dites/ne dites pas». L'ensemble du manuel consacre en effet une place prépondérante à ce type de codification linguistique à la fois sur le plan des formules (par. 266) que sur l'utilisation de lexèmes (par. 268):

268. La liste des verbes et expressions verbales ci-après (avec indication de leurs équivalents fréquents en anglais et en espagnol) peut être utile au rédacteur, qui pour les choisir, fera, bien entendu preuve de discernement et, en particulier, tiendra compte de la portée des nuances de l'intervention.

SFTR/3 p.74

S'ensuit une liste de concordance des termes et des variantes possibles qui accentue encore le rapport entre le langage et la pensée, stipulant par ce biais qu'il est plus important de trouver des verbes qui correspondent à la pensée de l'orateur plutôt qu'aux termes qu'il utilise lui-même, comme nous pouvons le constater dans l'exemple suivant:

264. Les rédacteurs doivent s'attacher à employer des verbes qui correspondent le plus exactement à la pensée de l'orateur.

SFTR/3 p.73

Enfin sur un plan stylistique, le choix des formes temporelles (le présent pour le CR français), le style indirect, compréhensible dans le genre discursif du compte rendu, renforce la nécessité d'une homogénéisation linguistique. De plus, le compte rendu analytique se caractérise par l'absence totale de la personne même qui produit le texte écrit. Le rédacteur disparaît au profit des paroles des orateurs. Aucun document n'est signé et toute trace de la présence du rédacteur est bannie.

Que signifie la coexistence d'une codification stylistique qui tend à épurer le style et le souci d'exactitude? A priori on peut penser à une contradiction fondamentale et tout linguiste serait à même de souligner que se manifeste sous nos yeux une vision simpliste et partielle de la complexité du fait langagier. Cependant, ce discours fait sens lorsqu'on le place en regard de la nécessité institutionnelle. En effet, si les CR sont considérés comme des documents officiels ils doivent se situer dans une logique de légitimation sans

cela ils ne peuvent être que caducs. Toute forme de légitimation présuppose une contrainte discursive dans le processus même de mise en texte, même si celle-ci se heurte à un obstacle fondamental: la foncière subjectivité à laquelle le rédacteur doit faire face dans ses choix.

Le discernement comme qualité suprême

Les manuels insistent sur les diverses responsabilités du rédacteur. Il se doit de se préparer pour les séances en perfectionnant sa culture générale, en se tenant au courant de l'évolution du monde mais aussi en connaissant bien les diverses thématiques abordées lors des séances. Ces directives constituent à la fois la formation «continue» du rédacteur et les compétences qu'il sera amené à démontrer dans la rédaction du CR. Il convient également de souligner l'importance mentionnée dans le manuel autour de la notion de discernement. Cette qualité me semble intéressante à explorer davantage dans la mesure où elle nous procure un indice des attentes de l'institution à l'égard de celui/celle qui produit le texte:

20. De toutes les qualités dont on demande au rédacteur de comptes rendus de faire preuve, la plus importante est sans doute le discernement. Un rédacteur expérimenté est à même de faire le départ entre ce qui est important et ce qui ne l'est pas, entre ce qui doit figurer dans le compte rendu et ce qui peut être omis. Il est en mesure d'établir un compte rendu clair, fidèle et bien composé, où subsiste l'essentiel débarrassé de tous les éléments superflus.

SFTR/3 p.6

Si la notion de fidélité se trouve à nouveau mentionnée ici, il n'en reste pas moins que le rédacteur est amené à choisir, et afin de choisir sans «déformer», la qualité requise est le discernement. Ce discernement s'inscrit à mes yeux dans la droite ligne de la tension évoquée plus haut entre la concision et la fidélité/exactitude. Le discernement est la qualité censée permettre la sélection des informations pertinentes en éliminant, – mais l'utilisation ici du terme «débarrassé» me semble être encore plus forte – «les éléments superflus». La décision revient donc au rédacteur; le pouvoir de choix est entre ses mains, mais ces décisions doivent être effectuées de façon «objective». Poser le «discernement» comme la qualité qui permet d'être à la fois exact/fidèle et concis/essentiel permet de résoudre le paradoxe tout en le maintenant! Par ailleurs, ce paradoxe s'amplifie dans la mesure où l'on peut observer dans le manuel même la mention d'une échelle d'évaluation du traitement à réserver aux différents éléments dans la couverture du compte rendu.

Différence de traitement

Dans la version anglaise du manuel de rédaction, version actuellement la plus récente en vigueur (1994) et non encore présente en français, on trouve

quelques principes fondamentaux qui guident le rédacteur dans l'importance à accorder à telle ou telle allocution durant les commissions.

33. In principle, the goal of the précis-writer is to produce a balanced summary in which speakers are treated equally. There are nevertheless circumstances in which it is appropriate to give fuller or briefer treatment than normal. To determine the extent of the coverage to be given to a statement, précis-writers should ask themselves three questions:
- (a) In which body is the statement being delivered?
 - (b) Who is speaking?
 - (c) What agenda item is being discussed?

INSTR/1/Rev.5, p.7

Ainsi la couverture effective des séances dans le compte rendu analytique est dépendante des trois dimensions suivantes. Le manuel mentionne que les débats dans certains organes législatifs («legal bodies»), tels que la Sixième commission ou la Commission de droit international, doivent être réduits de façon très précautionneuse. De plus, la fonction du locuteur induit également un type de traitement différent: les allocutions, par exemple, du Secrétaire général «receive very full coverage», les rédacteurs se contentant d'omettre les répétitions et les formules de remplissage («padding»), et si nécessaire de nettoyer le langage utilisé («tightening up the language»). Les allocutions des représentants des Etats-membres qui seraient impliqués dans un rapport demandent également un traitement substantiel dans les comptes rendus. Enfin les items à l'ordre du jour nouveaux ou en phase de constitution nécessitent davantage d'attention que les items récurrents.

En résumé, on observe que ces manuels permettent, au travers des piliers d'exactitude et de concision et des diverses déclinaisons y relatives, de saisir le rapport à la langue qu'entretient l'institution. Le discernement du rédacteur est le concept qui permet de concilier l'exactitude et la précision avec la sélection des informations. De fait, l'institution est face à une double contrainte: l'objectivité et la rentabilité, double contrainte qui se manifeste par un contrôle nécessaire des documents. Celle-ci peut être observée – et c'est le parti que je prends ici – notamment au travers des règles instituées afin de réaliser un compte rendu analytique. Au-delà du questionnement strictement linguistique, se trouve un questionnement plus général autour de la notion de contrôle exercée par l'institution, aussi bien pour fonctionner correctement que pour limiter les dégâts de l'inflation des papiers sur l'enveloppe budgétaire. Derrière l'idéologie documentaire semble se cacher une idéalisation du langage, de pair avec une idéalisation de l'objectivité, qui apparaît comme une nécessité en lien avec le processus même de légitimation de l'institution.

L'étude des instructions concernant la rédaction des CR met en évidence les tensions qui existent entre un besoin de légitimation des documents relié à la notion d'objectivité et la nécessité de sélection des informations. Ces tensions sont pour moi l'expression d'une contrainte institutionnelle très forte et sont à

mettre en lien avec un désir de transparence des Nations Unies, une transparence qui ne peut se faire toutefois – et l'étude du manuel me semble le montrer – sans contrôle. Cependant, bien que la réflexion autour des manuels me semble être le témoin de soubassements idéologiques institutionnels, la portée de l'étude des manuels reste insuffisante. En effet, entre les directives et les pratiques effectives, il existe un fossé réel qui ne peut se comprendre sans une étude plus spécifique des processus de textualisation mis en jeu. L'une des manières de poursuivre la réflexion est de procéder à une analyse de discours afin de dégager les diverses implications du processus de reformulation. Pour ce faire, je désire entrer dans une analyse contrastive qui confronte diverses matérialités de textes: un discours oral prononcé dans le cadre d'une commission des Nations Unies, le compte rendu analytique correspondant et sa traduction.

Des directives à la rédaction: les «passages» discursifs

Le passage d'un texte oral à un texte écrit est d'emblée une activité de transposition du discours qui présuppose un déplacement d'un médium oral avec ses spécificités syntaxiques, textuelles et pragmatiques vers un médium écrit, soumis à d'autres types de contraintes linguistiques, qui intrinsèquement questionne la manière dont il est possible de représenter l'oral. L'activité de transcription par exemple, bien connue des linguistes, est en soi déjà une forme de représentation partielle des discours oraux, et les règles de transcriptions sont alors définies en fonction des besoins de l'étude qui sera entreprise par la suite et des intérêts théoriques des chercheurs (Ochs, 1979). Les études de Urban (1996) vont dans le sens de montrer l'importance des relations de pouvoir en jeu dans la transcription d'un texte monologique oral par divers transcripateurs. On peut donc envisager le passage d'un discours oral à un compte rendu écrit en fonction de ses besoins fonctionnels et des règles qui le conditionnent comme nous l'avons vu plus haut. Cela étant, dans le cadre des CR des Nations Unies, il n'est pas demandé au rédacteur de transcrire mais de transposer un discours oral en un document écrit. Cette activité de transposition n'est pas une activité neutre et présuppose une modification du texte source; elle n'est d'ailleurs pas non plus sans conséquence sur la signification du texte transposé. Dès lors, il m'a semblé intéressant de me pencher davantage sur la comparaison entre le texte oral monologique et le document écrit. Il ne s'agit évidemment pas d'en dégager les motivations idéologiques individuelles qui ont motivé les rédacteurs dans leur sélection d'information, mais bien de réfléchir aux relations entre l'idéologie relevée dans les manuels et l'analyse de la transposition effectuée. Par ailleurs mon propos ne se situe pas dans un travail de description menant à une typologie des marques discursives des processus de transposition, mais davantage dans une interrogation sur les processus de déplacement du sens que l'on peut observer.

Pour ce faire, j'étudierai deux extraits. L'un est constitué d'un discours⁵ prononcé en langue française par un expert de la Sous-commission⁶ (Sub.2/Exp), ainsi que l'original du CR rédigé par l'équipe de rédaction francophone. Je me référerai également à une allocution d'un représentant d'une Organisation Non Gouvernementale (ONG) en langue anglaise (Sub.2/ONG) et le CR original rédigé en français. Il faut cependant préciser que dans ce cas (mais pour beaucoup d'autres aussi), le compte rendu est rédigé dans une langue autre que celle utilisée par le locuteur introduisant ainsi un mouvement discursif d'une complexité accrue⁷. Même si ces questions de traduction ne seront pas traitées explicitement ici, on peut constater que le fait de traduire, et celui de l'interchangeabilité des rédacteurs (francophones et anglophones), corrobore à nouveau l'idée que la langue peut être objective et transparente, et ceci au-delà des formes que peut revêtir la matérialité linguistique

Les données analysées seront considérées comme une illustration de processus récurrents dans le cadre de la rédaction des comptes rendus analytiques. Pour ce faire, je me propose de me centrer plus spécifiquement sur les notions d'exactitude et de concision centrales dans la définition et dans les directives rédactionnelles du CR et de réfléchir à leur mise en œuvre dans les CR.

L'un des premiers éléments d'observation, dans la mise en contraste entre l'allocution orale (par le biais de la transcription ici) et le CR, se situe sur le plan de l'organisation même du CR. En effet, les paragraphes sont numérotés et constituent à la fois sur le plan textuel et sur le plan du contenu une segmentation qui n'apparaît pas dans un texte à l'oral. Ainsi le rédacteur est

-
- 5 Tout discours oral prononcé officiellement dans le cadre de commissions onusiennes, même s'il revêt un caractère dialogique, est foncièrement monologique. Les orateurs, les experts y compris, ont un temps de parole limité, matérialisé par la présence d'un chronomètre imposant qui indique le nombre de secondes et minutes écoulées. Le président de la commission interrompt l'orateur si celui-ci dépasse le temps qui lui est imparti. Ce conditionnement temporel est doublé d'une structuration importante des allocutions. En effet, les orateurs des ONG accréditées désirant s'exprimer doivent s'inscrire sur une liste et l'ordre d'apparition des allocutions ne suit pas fondamentalement une progression thématique. En ce qui concerne les experts, bien que le temps de parole soit aussi limité, ils ont le loisir d'intervenir quand ils le souhaitent en demandant la parole au président. Ils peuvent aussi signaler une intervention plus longue portant sur un point à l'ordre du jour, comme c'est le cas dans l'extrait étudié ici.
 - 6 La localisation de ces observables est fondamentalement reliée à la recherche que j'entreprends sur la construction des savoirs et des discours sur les minorités linguistiques au sein des Nations Unies.
 - 7 En effet, le travail du rédacteur sera de se focaliser sur les discours prononcés en langue originale (tel que le prévoit le manuel), mais le rédacteur a également à sa disposition une traduction effectuée en simultané par l'interprète durant la séance.

amené à segmenter le texte produit oralement, en parties de discours distinctes. Ce procédé a comme conséquence que sur un plan discursif les connecteurs ne sont que très rarement utilisés, la numération en paragraphe prenant ainsi le relais de la connexion discursive. D'autre part on constate une importante disparité entre la longueur de l'allocution orale et le CR. Pour le premier extrait, l'allocution de l'expert de la sous-commission est segmentée en deux paragraphes. A titre indicatif, la première séquence du CR est composée de 760 caractères typographiques alors que la transcription en contient 2826; la seconde séquence transcrite de l'allocution orale consiste en 2252 caractères alors que le CR en comporte 903. Pour le second extrait, l'ensemble des trois paragraphes est constitué de 862 signes dans le CR pour 2536 dans la transcription. Ainsi on peut constater que le CR correspond en nombre de signes à environ un tiers des caractères présents dans une transcription. Ce genre de calcul n'a pas de valeur en soi dans la mesure où il se base sur une représentation scripturale d'un discours oral lui-même caractérisé par des reprises, des hésitations et des reformulations qui n'apparaissent pas de la même manière dans un discours écrit. Cependant, ce calcul indique tout de même une forte concision, que nous allons explorer à présent.

On peut distinguer divers modes de concision. Je retiendrai tout d'abord l'existence d'omission de pans textuels entiers, qui n'apparaissent en aucune façon et sous aucune forme de reformulation dans le compte rendu analytique, comme dans l'exemple qui suit. L'omission textuelle ici se situe sur l'ensemble de la séquence introductive. Représentant un organisme de journalistes, l'orateur insiste sur le statut des journalistes dans le monde et les risques qu'ils encourent.

Exemple 1

Transcription⁸

L1: Thank you /mister Chairman/ it is a sad reality that almost every week euh/ some euh somewhere in the world journalists is gunned down while trying to bring the news to the public / while the principal behind free flow of information is so important euh that people are willing to suffer and even die for it/ our hard won experience taches us euh teaches us euh that the truth euh we publicizes today paves the ground of a safer and more equitable future /protection of minorities and prevention of their discrimination gives riss euh rise to gravest concerns all over the world/ while the world is preparing the ceremonies of the fiftieth anniversary of the Universal Declaration of Human Rights numerous national minorities and indigenus peoples such as the Chechens the Crimean Tartars the Tibetans the Tutsis the Kashmiris the Kurds and the East Timorese suffer from the deprivation of their fundamental rights to life liberty and security/ of person the latest disastrous instance of genocide and scorched earth policy

8 Les passages surlignés en gris ont été omis du CR.

taking place in Kosovo where the euh United Nations and the world's community yet again watching the calamity in stupor/ nevertheless it is the focus of world attention/⁹

(Sub.2/ONG)

CR

20. M.L1 [REDACTED] dit que de nombreux peuples autochtones et minorités nationales tels que les Tchétchènes, les Tatars de Crimée, les Tibétains, les Tutsis, les Cachemiriens, les Kurdes, les habitants du Timor oriental, sont aujourd'hui encore privés de leurs droits fondamentaux à la vie et à la liberté. À l'heure actuelle, le Kosovo est le théâtre d'un génocide et d'une politique de la terre brûlée¹⁰.

L'ancrage discursif du CR diffère considérablement du texte produit oralement. Les formules de politesse disparaissent, la contextualisation du discours et le positionnement énonciatif – et du même coup sa légitimation – sont remplacés par une énonciation codifiée («M. L1 dit que», forme que l'on retrouve avec quelques variantes d'intensité, de manière systématique lors du passage d'un locuteur à un autre dans le cadre des CR), peu contextualisée. L'absence de la séquence initiale annule alors sur un plan argumentatif la tentative d'articulation par l'orateur entre les différentes visées de l'ONG qu'il représente (et de ce fait son positionnement énonciatif). Ainsi, le CR commence par la question des minorités (ce qui d'ailleurs correspond à l'item à l'ordre du jour pour lequel le locuteur s'était inscrit), souscrivant de la sorte à considérer que l'allocution débute de manière effective au moment où l'orateur aborde de façon explicite le sujet des minorités. On peut voir également dans cette séquence initiale une formule rhétorique classique de la prise de parole dans le cadre des Nations Unies, rhétorique reliée à des éléments de persuasion qui doivent permettre à l'orateur de mettre son discours en perspective. Des formules telles que «are willing to suffer and even die for it» semblent aller dans le sens de cette forme de mise en emphase qui non seulement dénonce mais surtout contribue à la légitimation de l'acte de la prise de parole par l'utilisation de formules «émotionnelles». La transposition dans le CR rend compte d'un discours qui est hors de la persuasion, et en même temps et du même coup désaffectise le discours.

9 Conventions de transcription: / pause; // longue pause

10 Le surlignement en noir masque les noms ou les organismes cités, ceci afin de préserver l'anonymat des données, exigé par le département qui m'a procuré ces données. Par ailleurs les divers locuteurs seront désignés de la manière suivante: L1 = Représentant ONG; L2= Expert de la Sous-commission; E1, E2 = pour les personnes mentionnées dans les allocutions, qui sont tous des experts de la Sous-commission.

Dans l'exemple suivant, le pan textuel omis ne se situe pas en situation initiale, mais en position médiane. La séquence introductive est maintenue, mais une séquence entière de l'allocation disparaît.

Exemple 2

Transcription

(...)

L2 l'implication de la sous-commission est d'autant plus utile et opportune vu le caractère encore contradictoire/ confus même des approches en cette matière et des opinions formulées il faut formuler aussi que certaines thèses et opinions qui sont véhiculées autour de cette question sont encore malheureusement encore loin de contribuer à la clarification des problèmes existant et à la diminution des situations tendues et conflictuelles dans certaines parties du monde et que malheureusement ceux-ci vont souvent dans une direction contraire / / il faut donc admettre que ces problèmes sont encore aujourd'hui comme ils étaient dans le passé très importants et que malheureusement et je répète ce mot malheureusement souvent elles représentent un des facteurs qui peuvent affecter envenimer même les relations entre les peuples et entre les états monsieur le président je voudrais en quelques mots me référer brièvement sur quelqu'unes des idées fort pertinentes à mon avis que le rapport du groupe de travail met en évidence ainsi se référant aux conflits impliquant les minorités dont nous avons été et nous sommes encore confrontés monsieur E1 [REDACTED] souligne à juste titre la nécessité de comprendre la nature et les causes de ces conflits / j'appuie également la déclaration faite par monsieur E2 [REDACTED] qui souligne que la déclaration adopté par l'Assemblée générale document de référence en cette matière pour tous les états membres devrait être largement diffusée tant sur le plan horizontal que vertical

(Sub.2/Exp)

CR

12. M.L2 [REDACTED] dit que le rapport du Groupe de travail confirme l'intérêt majeur que les questions relatives aux minorités suscitent parmi les gouvernements et les ONG ainsi que la sagesse dont a fait preuve la Commission en décidant de doter le Groupe d'un statut permanent. Le nombre et l'ampleur des débats consacrés par la communauté internationale aux problèmes complexes et délicats des minorités est la meilleure preuve que celle-ci agit et progresse dans ce domaine. La Sous-Commission est bien placée pour apporter sa contribution à l'éclaircissement d'un certain nombre de questions encore confuses. Le rapport du Groupe de travail contient plusieurs idées très pertinentes. M.E1 [REDACTED] a évoqué à juste titre la nécessité de comprendre la nature et les causes des conflits eu égard à la situation des minorités, et M.E2 [REDACTED] a observé avec raison que la Déclaration devait être largement diffusée.

La séquence omise constitue une transition entre la séquence initiale et l'annonce de ce sur quoi l'intervention du locuteur porte. Le processus textuel mis en place dans le CR ne rend pas compte de l'emphase donnée par le locuteur à cette section même de son allocution, dans laquelle la répétition «assumée» («et que malheureusement et je répète ce mot malheureusement») du terme «malheureusement» relève d'une importance argumentative

pour la suite de l'allocution. En effet, l'apport de cette séquence dans l'ensemble de l'allocution est de souligner la légitimité du groupe de travail tout en pondérant ses influences. Par ailleurs, l'absence de ce type de marques discursives constitue un effacement des traces axiologiques des orateurs, renvoyant à l'idée de l'annulation dans les CR de toute trace phatique et intersubjective du discours. La dimension temporelle présente dans cette séquence («encore aujourd'hui» p.ex.) et l'importance de la question des minorités en tant que telle est évacuée sur le pan du contenu. Sur le plan argumentatif l'absence de cette séquence omet un lien articulatoire posé par l'orateur.

Les exemples 1 et 2 constituent des formes de concision qui évacuent certaines parties de discours et qui de la sorte témoignent d'un choix des informations considérées comme pertinentes. Ces omissions induisent nécessairement une modification argumentative et parfois un déplacement de signification. Alors que l'ensemble du paragraphe 12 de l'exemple 2 se place comme une *laudatio* du travail d'un groupe d'expert doublée d'une légitimation de leur travail à venir par la mention de l'existence de «questions encore confuses», l'orateur souligne dans son allocution la présence importante de difficultés concernant les minorités. Ce glissement de signification ne doit pas être considéré comme une forme de volonté consciente du rédacteur d'édulcorer le contenu des discours des orateurs, mais plutôt comme la nécessité de réduire le discours à l'essentiel, avec toute la difficulté que ce terme induit.

A côté de ce genre de condensé d'information par omission de pan textuel, nous observons des démarches de concision qui prennent la forme de contraction d'un ensemble, d'un conglomérat, d'éléments textuels. Ce processus s'apparente à une forme de résumé d'un ensemble d'idées au travers d'une formulation condensée, comme nous pouvons le voir dans l'exemple suivant.

Exemple 3

Transcription

L1 elsewhere hidden from history are the so called northern minorities that dwindling descendents of the 26 peoples who have been living since prehistoric times in the vast region of the northern Russia from the Wide Sea in the west to the Bering Strait in the east/ their native tongues belong to tangos manchu phenouric greek turkik and paleo sibirian language families none of them being euh related to the russian language /over the centuries they had developed their own lifestyle and balanced economy in keeping with their harsh geographical conditions/ the Council of Europe report entitled endangered uralic minority cultures states that twenty-three million people in the world speak languages belonging to this language group/ nearly three and a half million of them live as minorities in Russia and not all of them even use their language on a regular basis/

(Sub.2/ONG)

CR

22. (M1) Il convient également d'indiquer que l'identité culturelle des nombreux peuples minoritaires qui vivent dans les vastes régions du nord de la Russie et qui parlent diverses langues ouraliennes ou altaïques est menacée.

L'ensemble de la séquence transcrite se retrouve contractée dans le paragraphe ci-dessus. On observe alors, dans la mise en parallèle de ces deux textes, deux phénomènes. Le premier est constitué par l'omission de détails, comme la délimitation géographique et la référence à l'histoire, par exemple, mais au profit du maintien de certaines locutions reprises de façon identique du discours de l'orateur (les vastes régions du nord de la Russie). Le second phénomène consiste à intégrer en une seule locution l'ensemble. Ainsi le terme «identité culturelle» – totalement absent du discours original – vient contracter un ensemble de remarques du locuteur. Par ailleurs la source citée par l'orateur (The Council of Europe), introduisant sur le plan du contenu un élément d'autorité dans l'allocution orale, n'est pas mentionnée dans le CR mais le contenu de la source l'est de manière contractée. Ainsi, le statut énonciatif du discours s'en trouve modifié. Enfin, l'énumération de l'origine des langues des minorités du Nord de la Russie est contractée en deux affiliations généalogiques, ce qui par ailleurs contraste avec l'énumération des peuples et des minorités nationales signalées de façon exhaustive dans l'exemple 1.

A côté d'omissions d'un groupe de texte et de reformulations contractées, il existe également un type d'omission que je nommerai lexicale. Ces omissions lexicales sont intéressantes dans la mesure où elles apparaissent lorsque le texte du CR se situe au plus près du discours du locuteur.

Exemple 4

∅ security

T/ suffer from the deprivation of their fundamental rights to life liberty and security/
(Sub.2/ONG)

CR fr/ sont aujourd'hui encore privés de leurs droits fondamentaux à la vie et à la liberté.

Exemple 5

∅ plan horizontal et vertical

T/ devrait être largement diffusée tant sur le plan horizontal que vertical (Sub.2/Exp.)

CR fr/ devrait être largement diffusée.

Dans les deux cas, nous trouvons des reprises quasi identiques des termes utilisés par l'orateur. L'exactitude ici est bien évidente mais se trouve couplée avec une réduction lexicale. Ce constat m'amène alors à observer ce qui dans les CR relève de la reprise des termes employés par les orateurs et qui peut être associé à l'idée d'exactitude que l'on a pu dégager de l'analyse du manuel. En effet, le parcours des deux types de textes frappe par le souci d'utiliser à de nombreuses reprises certains termes, locutions ou même ensembles de formulations présents dans l'allocution orale durant la séance.

Cependant, cette reprise de termes ou de formules demande à être explorée en détail dans la mesure où généralement elle est soumise à divers types de modifications stylistiques, comme dans l'exemple qui suit:

Exemple 6

Transcription

L2 Je vous remercie monsieur le président le rapport lequel le groupe de travail nous présente reflète et confirme à mon avis l'intérêt majeur que ce problème/ heum /suscite tant de la part des gouvernements que de la part des organisations non gouvernementales et le nombre élevé de pays et des organisations non gouvernementales qui ont participé aux sessions du groupe et à ses délibérations est dans ce sens très significatif // tout ceci sont à regarder avec satisfaction et reconfirme ainsi la sagesse que la commission a prouvé lorsqu'elle a décidé de créer ce groupe de travail et ensuite de lui donner un caractère permanent//

CR

12. M. L2 [REDACTED] dit que le rapport du Groupe de travail confirme l'intérêt majeur que les questions relatives aux minorités suscitent parmi les gouvernements et les ONG ainsi que la sagesse dont a fait preuve la Commission en décidant de doter le Groupe d'un statut permanent.

Divers lexèmes se retrouvent aussi bien dans la transcription que dans le CR (groupe de travail; confirme; intérêt majeur; suscite; les gouvernements; les organisations non gouvernementales, la sagesse; la Commission; permanent). Ce parallélisme dans les termes utilisés montre bien le souci de coller le plus possible aux paroles de l'orateur et contraste en apparence avec les omissions ou contractions observées plus haut. Cependant, à y regarder de plus près, il apparaît que ces reprises sont également associées à des omissions lexicales (reflète; de créer) et des omissions de locutions (le nombre élevé de pays; qui ont participé aux sessions du groupe et à ses délibérations est dans ce sens très significatif; tout ceci est à regarder avec satisfaction). Tout se passe ici comme si le texte était gardé le plus possible à l'identique mais épuré ou encore «débarrassé du superflu» comme le mentionnait le *Manuel*. Cet exemple permet également de relever la difficulté du passage d'un discours oral à un texte écrit. La textualisation écrite introduit une coordination forte («ainsi que» permettant de mettre sur le même plan «la sagesse» «l'intérêt» dépendant du verbe principal «confirmer») contrairement au processus énonciatif multiplan et de coordination lâche du discours oral. En tant que tel ce déplacement syntaxique constitue une contrainte inhérente au processus rédactionnel du CR, mais il nous montre aussi les implications dans les déplacements du sens et de sa reconstitution textuelle.

D'une manière générale nous constatons deux processus dans le passage du texte initial au texte secondaire: le besoin de reprendre de façon quasiment identique certaines paroles du locuteur, et la nécessité d'une contraction épu-

rée, que ce soit par l'omission d'un ensemble textuel ou par des omissions lexicales. Le type de contrôle exercé peut être mis en lien avec une forme de réification de l'objectivité et un désir de concision. La conséquence de ces transpositions rédactionnelles s'avère incidentielle. La tension entre une volonté d'exactitude par l'utilisation de certains termes employés par l'orateur et les diverses démarches de concision se retrouvent dans la mise en lien du texte source et du texte second et dans la production même du CR. Enfin les choix effectués dans le processus rédactionnel, bien qu'ils ne soient pas explicables par le type de démarche utilisée ici, apparaissent dans le texte même. Ces marques de réécriture ne sont pas le fruit unique d'une volonté individuelle du rédacteur mais doivent être comprises dans l'ensemble des règles instituées par l'organisation, le rédacteur étant lui-même tributaire du cadre institutionnel dans lequel il œuvre.

Conclusion

Produire des textes à partir de débats oraux, les reproduire et les traduire constitue un phénomène complexe aussi bien sur le plan linguistique que sur le plan du contenu. Ces processus peuvent être envisagés sous un angle strictement linguistique montrant ainsi les transformations observables d'un texte à l'autre. Ils peuvent aussi faire l'objet d'une question plus générale sur le contrôle exercé sur l'activité de transposition observée ici. Cette notion de contrôle est fortement présente dans les manuels et peut être dégagée, me semble-t-il, sur la base de l'analyse comparative envisagée ici. Ainsi, les régulations du discours sont à mettre en lien avec une volonté d'objectivisation qui se manifeste à la fois par la suppression de l'orateur, par une décontextualisation mais aussi une élimination des composantes «émotionnelles» du discours. J'ai argumenté qu'il y avait un parallèle entre les diverses contraintes exercées par l'institution et la logique institutionnelle sous-jacente, qui certes apparaît sous la forme de tensions mais qui au bout du compte nie ces mêmes tensions. La contradiction entre l'idéologie de transparence et d'exactitude et celle de concision des Nations Unies n'est qu'apparente. Dans les deux cas il s'agit d'une conception objectivisante de la pensée et du sens qui apparaît comme fondamentale pour une institution bureaucratique qui cherche à trancher sur des questions qui relèvent de perspectives multiples et qui essentiellement sont polyphoniques et hétéroglossiques (droits des minorités, droits de l'homme etc...). Et de fait, derrière cette illusion d'exactitude et l'idéalisation de fidélité des débats dans les comptes rendus analytiques, on ne peut s'empêcher de s'interroger sur le statut de ces textes et sur leur portée. Cette question m'apparaît comme fondamentale pour qui désire travailler sur les textes onusiens ou d'autres organisations. Je ne prétends pas ici procurer une réponse claire et univoque à la question du statut de ces données. Je pense cependant que les diverses remarques faites ici permettent de se situer de façon critique face à ce type de discours, en insistant

sur le fait que le processus rédactionnel en lui-même est une reconstruction subjective sous des désirs d'objectivation. Il semble ainsi illusoire de penser que ces discours reflètent avec exactitude (ou même sans!) les débats tenus. Est-ce à dire que ces documents restent sans valeur? Sûrement pas, mais ils doivent être envisagés dans la perspective même de l'institution qui les produit. De ce fait si l'on s'intéresse à ce que l'ONU désire rendre visible officiellement, ces documents nous donnent accès me semble-t-il à une forme d'idéologie institutionnelle. Il n'en reste pas moins que toute interprétation historique, politique, économique dans le cadre institutionnel est soumise à la médiation du texte. Cette médiation se doit d'être prise en considération dans le sens où elle conditionne la présence même du document, et constitue en quelque sorte une forme de contrôle du sens.

Comme le souligne Maingueneau (2002:119) à propos des rapports onusiens, ils sont «en quelque sorte la vitrine des organisations internationales, la représentation qu'elles donnent d'elles-mêmes au monde extérieur». Ces discours se veulent être un reflet objectif des discours tenus. En fait ils coupent, modifient, altèrent les discours tenus et en font un discours structuré en fonction de règles préétablies. Mais il est important de prendre conscience que la manière dont ces procédés se mettent en place, se situe dans une logique propre à l'institution, permettant ainsi de saisir l'image que l'institution veut donner d'elle-même.

Bibliographie

- Abélès, M. (1999). Pour une exploration des sémantiques institutionnelles. *Ethnologie française*, 29, 4, 501-511.
- (2000). *Un ethnologue à l'Assemblée*. Paris: Odile Jacob.
- Bellier, I. (1999). L'invention de la «culture de Lomé». La sémantique du dialogue dans les institutions européennes. *Ethnologie française*, 29, 4, 529-541.
- (2000). The European Union, Identity Politics and the Logic of Interests' Representation. In I. Bellier & T. M. Wilson (eds), *An anthropology of the European Union*. (pp. 53-73). Oxford, New York: Berg.
- Bellier, I. & Wilson, T.M. (2000). Building, imagining and experiencing Europe: Institutions and identities in the European Union. In I. Bellier & T. M. Wilson (eds), *An anthropology of the European Union*. (pp. 1-27). Oxford, New York: Berg
- Heller, M. (2002). *Éléments d'une sociolinguistique critique*. Paris: Didier.
- Heller, M. & Labrie, N. (2004). *Discours et Identités: la francité canadienne entre modernité et mondialisation*. Bruxelles: Editions modulaires européennes.
- Maingueneau, D. (2002). Les rapports des organisations internationales: un discours constituant? *Nouveaux Cahiers de l'IUED*, 13, 119-132.
- Martin Rojo, L. (2001). New Developments in Discourse Analysis: Discourse as Social Practice. *Folia Linguistica*, XXXV/1-2, 41-78.

- Nations Unies (1979). *Manuel à l'usage des rédacteurs de comptes rendus analytiques*. SFTR/3/1979.
- Nicol, D. (1980). Foreword. *International documents for the 80's: Their role and use*. Proceedings of the second world symposium on international documentation, Brussel. Pleasantville, New York: UNIFO publishers, Ltd.
- Ochs, E. (1979). Transcription as theory. In E. Ochs & B. B. Schieffelin (eds), *Developmental pragmatics*. (pp. 43-72). New York: Academic Press.
- Piganiol, P. (1974). Réflexions avant les débats. *Sources, organization, utilization of international documentation*. Proceedings of the International Symposium of the Documentation of the United Nations and other Intergovernmental Organizations. International Federation for Documentation: The Hague, Netherlands.
- Smith, D. (1990). *Texts, facts, and feminity. Exploring the relations of ruling*. London, New York: Routledge.
- United Nations (1994). *Instructions for Précis-Writers*. INSTR/1/Rev.5.
- Urban, G. (1996). Entextualization, replication and power. In M. Silverstein & G. Urban (eds), *Natural histories of discourse*. (pp. 21-44). Chicago: University of Chicago Press.

